

OBJET de la DELIBERATION : Finances

COMMISSION ADMINISTRATIVE FONDATION DEPOORTER

REUNION DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, à dix heures et trente minutes, la Commission Administrative de la **Fondation DEPOORTER**, s'est réunie en Mairie d'HAZEBROUCK, salle du Conseil, deuxième étage.

Etaient présents :

M. GRIMBER, Premier Adjoint,
M. DEBAECKE, Proviseur du Lycée des Flandres,

M. DAUCHET, Directeur du Lycée Depoorter,
M. MESTDACH, Direction Pôle « support » de la Mairie d'Hazebrouck,
M. LAUWERIE, service des Finances de la Mairie d'Hazebrouck.

Absents excusés :

M. BELLEVAL, Maire, Président de la Commission Administrative,
M. l'Abbé AERNOUTS, Doyen Cœur de Flandre, Paroisse Saint-Bernard,
Mme Stéphanie CLAUSS, la Présidente du Tribunal de Grande Instance
DUNKERQUE/HAZEBROUCK,
Conseiller Régional,
M. DESPLANQUE, DGS de la Mairie d'Hazebrouck,

Composant la Commission Administrative

2. Compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que M. Philippe GRIMBER a été désigné par l'assemblée pour présider la séance lors du vote du compte administratif ;

Considérant que M. Valentin BELLEVAL, Maire, s'est retiré durant le vote de la délibération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Municipal et son approbation par le Conseil Municipal ;

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 26 mars 2024 ;

IL EST DEMANDÉ A LA COMMISSION ADIMNISTRATIVE :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe de la Fondation DEPOORTER et d'acter les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		220 144,09 €		447 294,81 €		667 438,90 €
Opérations de l'exercice	178 476,82 €	143 597,70 €	131 164,81 €	73 624,00 €	309 641,63 €	217 221,70 €
TOTAUX	178 476,82 €	363 741,79 €	131 164,81 €	520 918,81 €	309 641,63 €	884 660,60 €
Résultat de clôture		185 264,97 €		389 754,00 €		575 018,97 €

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

IL EST DEMANDÉ A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

ADOpte à l'UNANIMITÉ

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire de la Ville d'Hazebrouck,
Président de la C.A. de la Fondation Depoorter

Valentin BELLEVAL.